

Assemblée générale du conseil municipal de Grand-Remous tenue le 3 Août 2010 à 19h00 au centre Jean-Guy Prévost.

Sont présents, son honneur le maire, Monsieur Yvon Quevillon et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier	Monsieur Jean-Pierre Chalifoux
Madame Suzanne Gorley	Madame Johanne Bonenfant
Madame Ginette Lamoureux	

Absence motivée Madame Lucienne Fortin

Madame Betty McCarthy, directrice générale est aussi présente.

ASSISTANCE :

Mesdames : Gisèle Landry, Hélène Hubert, Julie Paiement, Yvette Martin, Reine Simard, Nicole Landry, Patricia Dionne, Maryse Roy, Annette Côté, et Claudette Lyrette

Messieurs : Rhéaume Lyrette, Gaston Guindon, Edouard Langevin, Yvon Coulombe, Victor Lyrette, Jean-Jacques Bilodeau, Gilles Lyrette, Jean-Claude Lyrette, René-Jean Deschenes

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption des procès verbaux de l'assemblée générale 5 juillet 2010

3.2 Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire 15 juillet 2010

3.3 Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire 22 juillet 2010

4. Adoption des comptes et rapports

4.1 Adoption des comptes payés durant le mois juillet

4.2 Adoption des comptes à payer

5. Correspondance

- 5.1 Crédit demandé par madame Jacqueline Croteau pour des services non reçus de 2005 à 2010 pour cueillette matières résiduelles et recyclables Bac noir et vert et vidange de fosse septique site de boue septique pour un total de 824.65\$
- 5.2 Subvention de 25 000\$ accordée par le ministre délégué aux transports Monsieur Normand MacMillan sur recommandation de notre député Madame Stéphanie Vallée le montant est pour les chemins Lamoureux et Nadeau
- 5.3 Subvention de 35 000\$ accordée par le ministre délégué aux Transports Monsieur Norman MacMillan pour les chemins Lamoureux et Nadeau
- 5.4 Renouvellement Entrepreneurship 100\$

6. Invitation/ formation/ information/ félicitation / remerciement/ colloque-congrès/ demande de don

- 6.1 Colloque de zone à Gatineau les 16 et 17 septembre à Gatineau inscription 200\$ frais de repas du dîner compris

7. Incendie / sécurité civile

- 7.1 Vente camion incendie (Vannette)
- 7.2 Entente avec les frères Cossette pour borne-fontaine
- 7.3 Appel d'offres pour devis et plan pour agrandissement de la caserne et amélioration des portes de garage déjà en place

8. Aménagement, urbanisme, développement et règlement

9. Voirie

- 9.1 Fauchage des chemins deux offres de service, Annette Brisson et Groupe ALC à 75\$ de l'heure
- 9.2 Formation sur les conflits d'intérêts et l'éthique des officiers en bâtiment et en environnement le 22 septembre à Mont-Laurier au coût de 235 + taxes
- 9.3 Mandat à Barbe et Robidoux pour le terrain intersection de la route 105 et de la route 117
- 9.4 Résolution pour acceptation du prix pour diesel et essence

10. Hygiène du milieu

11. Loisirs, culture et tourisme

11.1 Autorisation d'une dépense de 250\$ pour lettres patentes pour le comité des loisirs de Grand-Remous

12. Autres sujets et documents le cas échéant

13. Parole au public

15. Levée d'assemblée

2010 – G – 0308 – 01

Ouverture de l'assemblée

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu à 19h00 que la présente assemblée soit ouverte.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0308 – 02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire, monsieur Yvon Quevillon, procède à l'adoption de l'ordre du jour deux items sont rajoutés.

12.1 Autorisation au maire de prendre les démarches juridiques dans les dossiers avec Sablière Maudrey.

12.2 Demande d'argent pour le dîner des juges du concours embellissement de la municipalité.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et demeure ouverte à d'autres discussions.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010 – G – 0308 – 03

Adoption des procès verbaux de l'assemblée générale du 05 juillet 2010

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée générale du 05 juillet 2010 soient adoptés tel que rédigé.
Une information sera prise sur la résolution 2010-G-0507-12 concernant les versements.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010 – G – 0308 – 04

Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 15 juillet 2010

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 15 juillet 2010 soient adoptés tel que rédigé.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010 – G – 0308 – 05

Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 22 juillet 2010

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que les pages 4199 à 4202 des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 22 juillet 2010 soient annulés aux livres des procès verbaux et seront reportées à une autre assemblée ultérieure.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010 – G – 0308 – 06

Approbation des comptes payés durant le mois de juillet 2010

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité approuve les comptes payés durant le mois de juillet 2010 pour la somme de 48 476.63\$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée « Liste des comptes payés durant le mois de juillet 2010 ».

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010 – G – 0308 - 07

Approbation des comptes payables

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée du conseiller monsieur Vincent propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables pour la somme de 41 271.02\$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet identifiée « liste des comptes à payer, et autorise la directrice générale à les payer.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses ci-dessous sont engagées.

Betty McCarthy
Directrice générale

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010 – G – 0308 - 08

Colloque de zone à Gatineau

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que madame Betty McCarthy directrice générale est autorisé à assister au Colloque de zone à Gatineau les 16 et 17 septembre 2010 l'inscription est de 200\$ + les taxes les frais pour les deux dîners sont compris, les frais exigibles concernant cette sortie seront remboursés.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0308 - 09

Vente camion incendie (vannette)

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité ira en appel d'offres pour la vente du camion incendie (vannette).

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - G - 0308 – 10

Entente avec les Frères Cossettes

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que la municipalité demande aux frères Cossette pour reconduire pour une autre année l'entente pour l'utilisation de leur station de pompage.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 - G - 0308 - 11

Appel d'offres pour devis et plan pour agrandissement de la caserne et amélioration des portes de garage déjà en place

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que la municipalité ira en appel d'offres pour devis et plan pour agrandissement de la caserne et amélioration des portes de garage déjà en place.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 - G - 0308 - 12

Acceptation offre de service pour fauchage des chemins municipaux

Le contremaître en voirie municipal monsieur Pierre D. Lefebvre avait demandé à Madame Annette Brisson de Maniwaki et Groupe ALC de Mont-Laurier et les deux demandes sont à 75\$ de L'heure

Donc, la conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu d'accepter l'offre de service présenté par Madame Annette Brisson pour faire le fauchage bord des chemins de la municipalité.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 - G - 0308 - 13

Formation sur les conflits d'intérêts et l'éthique des officiers en bâtiment et en environnement

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que madame Julie Rail inspectrice municipal est autorisée à assister à la formation sur les conflits d'intérêts et l'éthique des officiers en bâtiment et en environnement qui se tiendra à Mont-Laurier le 22 septembre au coût de 235\$ + taxes les frais exigibles concernant cette sortie seront remboursés.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010 - G - 0308 - 14

Mandat à Barbe et Robidoux - Terrain intersection Rte 105 / Rte 117

CONSIDÉRANT QUE selon les dossiers municipaux, le résidu de terrain situé à l'intersection de la Rte 105 / Rte 117 appartiendrait au ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports affirme le contraire, à savoir que le résidu de terrain serait l'entière propriété de la municipalité, et ce, en vertu de l'article 6 de la Loi sur la voirie;

CONSIDÉRANT QUE notre arpenteur, Monsieur Stéphane Gagnon de la firme Barbe et Robidoux, nous indique qu'il n'existe aucun titre de propriété pour ce terrain au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge important de connaître ses limites de propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé de la conseillère madame Suzanne Gorley que la municipalité mandate la firme Barbe et Robidoux pour effectuer les recherches et produire les documents nécessaires afin que ledit résidu apparaisse au titre de propriété comme appartenant à la municipalité de Grand-Remous.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon , président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010 - G - 0308 - 15

Acceptation de notre demande d'offre de service pour l'achat d'essence et diesel excluant le service Incendie

Deux soumissions ont été reçues mais seulement une était conforme

Cie 2755-5382 Québec inc

Prix pour l'essence 1,00\$ incluant l'escompte

Prix pour le diesel 0.97\$ incluant l'escompte

En conséquence la conseillère madame Ginette Lamoureux appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu d'accepter l'offre reçu par Cie 2755-5382 Québec inc. (Restaurant Pignon Vert) .

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010 - G - 0308 - 16

Autorisation de dépenses - Comité des loisirs de Grand-Remous

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que la municipalité autorise une dépense maximale de 250,00\$ pour le comité des loisirs de Grand-Remous. Ce montant servira pour l'émission de lettres patentes pour ledit comité.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010 - G - 0308 - 16

Autorisation pour démarche juridiques dans les dossiers Sablière Maudrey

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que le maire monsieur Yvon Quevillon est autorisé à prendre les démarches juridiques nécessaires dans les dossiers avec Sablière Maudrey.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 - G - 0308 - 17

Autorisation de dépenses dans le cadre du concours embellissement

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité défrayera le coût pour le dîner des juges et accompagnateurs cinq personnes approximatif lors de la tournée pour le concours embellissement.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil. Cette période a débuté à 19 heures 20

2010 - G - 0308 - 18

Fermeture de la présente assemblée

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu à 19 heures 40 que la présente assemblée soit fermée

Yvon Quevillon
Maire

Betty McCarthy
Directrice générale